

Madame, Monsieur,

Voici la liste des fournitures dont votre enfant aura besoin lors de sa rentrée, en classe de **CM1** :

- 1 trousse contenant : 2 stylos bleus, 1 stylo rouge, 1 stylo vert, 1 crayon à papier (HB), 1 taille-crayon avec réservoir, une gomme blanche, deux surligneurs : un jaune, un rose, 1 paire de ciseaux, 1 bâton de colle, 1 compas avec crayon et vis
- 1 trousse contenant : crayons de couleur et feutres (mine moyenne)
- 1 règle de 30 cm en plastique rigide
- 1 équerre en plastique rigide
- 1 ardoise blanche effaçable + feutre ardoise + chiffon pour effacer
- 1 chemise cartonnée à élastiques, 3 rabats
- 1 dictionnaire niveau CM
- 1 cahier de textes ou 1 agenda
- 1 porte-vues de 160 vues (80 feuilles) A4
- 1 paquet de 50 pochettes transparentes pour classeur A4
- 1 trieur à courrier avec 6 onglets minimum

Nous vous demandons de bien vouloir marquer le matériel au nom de l'enfant.

Les stylos, les crayons, les feutres devront être renouvelés en cours d'année. Prévoyez d'en acheter d'avance.

Cette liste pourra être complétée selon les besoins de chaque classe. Vous en serez informés à la rentrée.

**L'Amicale des Parents d'Elèves**, renouvelle son opération fournitures scolaires, en partenariat avec la société Dulong à Bayonne, tout en ayant pris en compte les remarques des parents et des enseignants.

Ainsi, l'association des parents d'élèves, vous propose **un lot de fournitures, à un prix négocié, de 20,50 €, ainsi qu'un pack de réserve à 7 €** (voir bon de commande ci-joint).

Comme les années précédentes, vous avez la possibilité de rajouter en option le dictionnaire junior CE-CM à 10 € soit aux éditions Larousse Junior ou bien aux éditions Robert Junior, ainsi qu'une calculatrice simple à 2 € et d'une paire de ciseaux à 1,50 €

**Pour pouvoir en bénéficier, vous devez être adhérent à l'Amicale des Parents d'Elèves.**

Vous pouvez adhérer à l'association en payant une **cotisation au prorata de l'année scolaire 2018-2019 de 2 €**. Vous trouverez l'adhésion de l'association de l'APE sur le bon de commande.

Il restera à acheter les 2 trousse, que votre enfant aura le plaisir de choisir.

Si cela vous intéresse, merci de remplir le bon de commande ci-joint et de le déposer dans la boîte aux lettres de l'APE-FCPE aux écoles, avec le règlement ou bien de le donner à l'enseignant de votre enfant au plus tard : **le vendredi 28 juin 2019**.

Règlement par espèces ou par chèque à l'ordre de l'APE Ondres. Pour information, **les chèques seront encaissés au début du mois de septembre**.

Toute commande passée ne pourra être remboursée et toute commande incomplète ne pourra être prise en compte.

Les lots de fournitures seront à récupérer, à partir du 24 août 2019, auprès de l'APE, qui vous contactera pour vous tenir informés des modalités.

Merci et bonnes vacances.